

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL8

présenté par  
Mme Lorho  
-----

**ARTICLE 1ER B**

À la première phrase de l'alinéa 9, après la première occurrence du mot :

« mois »,

insérer les mots :

« à compter ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le mot « de » doit être remplacé par « à compter de » car cela a une connotation plus large comprise sur deux mois ainsi la décision peut être rendue avant les deux mois.

L'ajout « à compter de la signification à partie » est placée ici car on ne précise par ailleurs pas à compter de quand la saisine de l'appel ou de la cassation peuvent se faire.